



Carte grise d'une voiture cédée à l'assureur

Par **toto**, le **13/09/2008** à **08:26**

Bonjour, suite à un accident de la route ou j'ai raison à 100%, mon véhicule est déclaré économiquement irréparable ou à mes frais.

Pour que je sois remboursé mon assureur me demande de juste barrer la carte grise sans la dater et sans détacher le coupon, de même pour le certificat de cession....est-ce légal? C'est un peu déroutant sachant que si le professionnel qui récupère mon véhicule accumule de PV, j'en serais responsable...
Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **13/09/2008** à **14:38**

Apparemment la demande qui vous est faite provient de l'intermédiaire de votre assurance (agent général ou courtier). Téléphonez donc au siège de votre compagnie, service des sinistres matériels automobiles, pour confirmation et explications complémentaires.